



Mandature 2014 – 2020

Liste présentée par Dominique Jarlier

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Yann GAILLARD | Président d'honneur |
| Jean-Claude MONIN | Président d'honneur |
| Dominique JARLIER | Président |
| Pierre GRANDADAM | 1er Vice-Président |
| Nello BROGLIO | Vice-Président |
| Francis CROS | Vice-Président |
| Jacky FAVRET | Vice-Président |
| Jean-Pierre MICHEL | Vice-Président |
| Marie-Louise HARALAMBON | Secrétaire |
| Philippe CANOT | |
| Michel CASTAN | |
| Pierre DARMANTE | |
| Anne-Catherine LOISIER | |
| Roger VILLIEN | |



Mandature 2014 – 2020

Programme présenté par Dominique Jarlier

Forêt publique et régime forestier : le socle d'une gestion durable et multifonctionnelle

✓ Une priorité : maintenir le régime forestier et l'ONF opérateur unique

Le régime forestier doit être maintenu car il garantit une **gestion durable et multifonctionnelle**, mais il ne doit pas l'être à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.

La décision annoncée par le ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt de renoncer en 2015 à toute augmentation des frais de garderie et de la taxe à l'hectare a été la conséquence immédiate de la très forte mobilisation de notre Fédération et de ses adhérents. Sa proposition d'engager dès l'automne 2014 une nouvelle négociation, avec comme perspective la signature d'un nouveau contrat au 2^{ème} semestre 2015, a été acceptée par la Fédération nationale des Communes forestières. Cette décision ne permet toutefois pas de considérer que nous sommes revenus à la situation antérieure.

En effet, le Gouvernement a décidé unilatéralement de mettre un terme au contrat un an avant son échéance normale et l'objectif affiché reste une augmentation substantielle de la contribution des communes au financement de la gestion de leur patrimoine forestier.

Avant toute négociation, nous voulons obtenir des garanties sur la forme et sur le champ de ces négociations :

- La Fédération nationale des Communes forestières est une association d'élus. Elle n'ira plus négocier uniquement avec les fonctionnaires des différents ministères et les cadres dirigeants de l'Office national des forêts (ONF). **Elle demandera que des interlocuteurs politiques soient désignés pour piloter les négociations à venir.**
- le Gouvernement devra, à nouveau, faire connaître sa volonté de maintenir le régime forestier comme principe de gestion des forêts publiques françaises, domaniales et communales, et le service public rendu par les agents de l'Office national des forêts. Il devra s'abstenir de formuler des projets ou de soutenir des propositions qui auraient pour effet direct ou indirect de faire obstacle à cette volonté et organiser des négociations en toute transparence.

- **Il est indispensable de traiter du niveau des prestations dues par l'ONF dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier**, ce qui aura certainement pour conséquence une réécriture de la charte de la forêt communale qui devra mieux prendre en compte la diversité des types de forêt.
- **Il nous faudra ensuite aborder le problème du coût de la gestion des forêts des collectivités par l'établissement public ONF. Il faudra que l'ONF détermine et fasse connaître le coût auquel il peut assurer la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités.**

Ce coût constitue une variable d'ajustement de l'équilibre financier de l'ONF et permet de diminuer des charges qui devraient normalement être affectées à d'autres missions remplies par l'établissement. Ainsi, depuis plusieurs années nous soulevons la question du bien-fondé du maintien, et a fortiori du développement, des activités concurrentielles au-delà du concurrentiel patrimonial. Les questions concernant les filiales, le taux d'encadrement, l'adéquation entre les niveaux de qualification et le contenu des tâches demandées aux personnels de l'établissement devront également faire l'objet d'un examen attentif. Enfin, nous sommes interpellés par le fait qu'entre 2009 et 2012, les effectifs de l'établissement ONF ont diminué de 475 ETP et qu'au cours de la même période la masse salariale a augmenté de 10 millions d'euros.

✓ **Renforcer le rôle des communes forestières dans la gouvernance**

La Fédération nationale des Communes forestières renforcera sa place dans la politique de la forêt publique notamment en élargissant l'adhésion aux communes de situation des forêts domaniales et aux collectivités propriétaires de forêts. Dans le même temps, le partenariat avec l'ONF sera poursuivi et amplifié en donnant un rôle central aux commissions nationales et régionales de la forêt communale, dont le champ de compétences devra couvrir l'ensemble des missions confiées à l'ONF, et aux comités des ventes.

La Fédération nationale des Communes forestières, partenaire essentiel de la filière bois

✓ **Optimiser les moyens de mobiliser le bois en forêt communale**

La crise économique, les prix des bois, la réduction des effectifs à l'ONF, la demande sociétale, la frilosité de certaines communes à exploiter leurs bois ne permettent pas de mobiliser en forêt communale à la hauteur des prévisions inscrites dans les aménagements forestiers et dans le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR. **Nous devons mobiliser les élus pour mobiliser le bois.** Nous avons commencé à identifier chacun de ces blocages, à les analyser avec les maires, rechercher des solutions avec l'ONF et l'ensemble de nos partenaires

de la filière ainsi qu'avec les pouvoirs publics. Nous avons élaboré un programme d'actions qui se décline de façon différenciée dans nos Unions régionales pour travailler les pistes d'amélioration de la mobilisation depuis la mise en œuvre nécessaire des aménagements forestiers jusqu'à un appui aux entreprises de travaux forestiers. Cela passe également par une incitation forte au regroupement de la gestion des forêts communales et sectionnales.

Nous devons réussir le pari d'un capital sur pied pérennisé et renouvelé et d'une mobilisation répondant au mieux aux attentes des entreprises du bois.

✓ **Développer une commercialisation responsable traduisant la maturité de la filière**

Le développement de la contractualisation est une évolution indispensable à un approvisionnement sécurisé des entreprises du bois et à un revenu régulier des détenteurs de la ressource. Elle constitue un moyen de limiter les exportations de grumes. Notre Fédération, la Fédération nationale du bois et l'ONF ont signé un protocole d'accord qui pose les bases de la commercialisation des bois. En accord avec nos partenaires des rencontres régulières sont organisées, elles permettent l'expression des besoins de nos acheteurs.

Nous voulons accroître la part de bois façonnés vendus par contrat. La durée des contrats pluriannuels et une plus grande adaptabilité aux marchés, les moyens de l'ONF et la volonté des communes de s'engager pour approvisionner les entreprises de la filière sont au cœur des débats. Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons besoin d'un observatoire économique de la filière bois et nous nous employons à le construire avec l'interprofession nationale France Bois Forêt ainsi qu'avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est en construisant ensemble une contractualisation respectueuse de la gestion durable et des demandes du marché que nous entrerons dans une ère de plus grande maturité de notre filière et de meilleure valorisation des bois.

✓ **Poursuivre et renforcer les partenariats**

Les acteurs de la filière sont multiples : France Forêts, France Bois Forêts, France Bois Régions, PEFC... La Fédération nationale des Communes forestières sera force de propositions en direction des organismes de la filière sur **l'équilibre nécessaire entre une politique industrielle et une politique territoriale** afin de concentrer le maximum de valeur ajoutée sur le matériau bois dans les territoires et de consolider l'emploi. La forêt publique en particulier devra concourir à conforter l'emploi local et à encourager la performance des industries du bois.

Entre amont et aval de la filière, la Fédération nationale des Communes forestières, structurée en réseau (départemental, régional, national), sur son socle de communes

adhérentes (soit environ 6000 collectivités), doit jouer un rôle d'interface entre l'Etat, les régions, les départements et les territoires de proximité (communes et leurs groupements), grâce à la légitimité des élus.

En participant activement à l'élaboration et au suivi du Programme National Forêt Bois prévu dans la loi d'Avenir, elle a la capacité d'apporter cohérence, coordination et continuité dans la déclinaison de la politique forestière nationale.

Dans le même esprit, nous veillerons à une bonne coordination des établissements publics de gestion de l'espace et à une rationalisation des outils de la filière.

En l'occurrence, nous affirmons le besoin d'une seule interprofession nationale et d'interprofessions régionales représentatives de l'intégralité de la filière, producteurs privés et publics compris. Ces interprofessions régionales doivent rassembler les structures organisées représentatives de notre filière et non seulement des entreprises isolées, même si elles concourent à la réflexion. Ces interprofessions régionales, avec lesquelles nous sommes en relation souvent étroite, notamment dans le cadre du réseau des prescripteurs bois, doivent s'organiser en collèges où chacun peut trouver sa place. C'est pour cela que nous allons renforcer notre partenariat avec France Bois Régions.

C'est en construisant, avec tous nos partenaires de la filière, des interprofessions représentatives que nous serons une véritable force de proposition.

Se préparer aux évolutions territoriales

✓ Consolider la politique forestière nationale

La Fédération nationale des Communes forestières contribue largement à l'élaboration de la politique forestière nationale et est devenue un partenaire des pouvoirs publics tant au niveau régional que national. Elle affirme la **nécessité d'un cadrage national de la politique forestière, déclinée en régions.**

Elle participera à toutes les instances et particulièrement au Conseil supérieur de la Forêt et du Bois, instance décisionnelle nationale au sein de laquelle elle a proposé la création d'un comité spécialisé sur la politique forestière territoriale. Elle s'impliquera dans la gouvernance du fonds stratégique bois. Elle fera entendre sa voix dans l'interprofession nationale et défendra l'ancrage du développement dans les territoires avec les bois de nos massifs. Elle participera à la transition écologique et énergétique en poursuivant ses orientations sur le bois construction et le bois énergie, dans le respect de la hiérarchie des usages. Au service de cette politique, elle continuera d'accompagner les territoires et de promouvoir les outils qu'elle a imaginés pour eux tel que le Plan d'Approvisionnement Territorial ou la Charte Forestière de Territoire. Nous aurons le devoir de faire évoluer ces outils.

Afin de mener à bien toutes ces missions, elle poursuivra sa revendication d'obtenir 10% du de taxe affectée prélevée sur le foncier forestier, soit environ 2 millions d'euros alors que la forêt publique contribue à hauteur de 6 millions d'euros.

✓ **Se positionner dans les déclinaisons régionales de la politique forestière**

En quelques années, le réseau des Communes forestières a démontré l'efficacité des politiques forestières territoriales et la nécessité de les renforcer. A la confluence des acteurs de la filière bois et des territoires, il est un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales. Il a acquis une véritable expertise et est en capacité de mettre en œuvre les grandes orientations politiques de notre Fédération.

Ce réseau devra anticiper et accompagner les évolutions territoriales en faisant évoluer l'outil Charte forestière de territoire, mais également en positionnant la forêt dans l'ensemble des outils d'aménagement (SRADT, SCOT, PLUI, charte de Pays ou de PNR, PPRIF, etc...) et selon les différents espaces (montagne, espaces naturels, péri-urbain, littoral...). Demain, il s'impliquera dans la déclinaison du Programme National Forêt Bois issu de la Loi d'Avenir en participant activement à l'écriture des schémas régionaux de la forêt et du bois et sera un acteur à part entière du Réseau Rural National et de ses déclinaisons régionales. Il devra accompagner les programmes LEADER.

Dans le même temps, la Fédération nationale des Communes forestières confortera sa politique partenariale avec les acteurs des territoires : France Bois régions, Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires, Fédération des PNR et grandes associations d'élus et de collectivités.

Elle conduira également une étude approfondie visant mettre en évidence l'investissement des communes et de leurs groupements dans la forêt et sa filière, tant en forêt communale que sur l'ensemble de l'espace forestier public et privé et dans l'appui aux entreprises de la filière afin de montrer l'implication financière des collectivités locales pour la forêt et le bois.

✓ **Développer les solidarités et les liens urbain / rural**

La montée en puissance des métropoles urbaines et les évolutions législatives dessinent le monde urbain de demain et les grandes zones d'attractivité. **La recherche de liens forts entre ces métropoles et l'espace forestier, la démonstration que les espaces ruraux et en particulier l'espace forestier concourt à la résilience des territoires urbains** seront le gage du maintien d'une économie de la filière du local, de la reconnaissance du rôle environnemental de cet espace, mais aussi du rôle d'accueil de la forêt publique et de sa nécessaire gestion durable, multifonctionnelle et patrimoniale. Développer les solidarités et les liens urbain / rural est une nécessité pour résoudre l'équation de l'équilibre territorial.

✓ Le foncier : une clé de la gestion de l'espace

L'élu aménageur sait que le foncier est l'une des clés de la gestion de l'espace, de la dynamique locale et des projets d'aménagement. Plusieurs unions régionales expérimentent les leviers d'action des collectivités sur le foncier forestier, en partenariat avec la forêt privée, afin de proposer des évolutions des dispositions réglementaires et législatives et de les tester sur des zones pilotes. **Ces dispositifs devront être déployés afin d'agir sur le morcellement et sur la gestion forestière.**

✓ Aménités positives

La forêt rend des services mal quantifiés et au-delà de son périmètre : dans le cadre d'une gestion durable, elle assure conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières, protection de la ressource en eau et régulation du ruissellement, amélioration de la qualité de l'air, protection et stabilisation des sols notamment en zones de montagne pour éviter les risques d'avalanches et limiter les inondations, fixation du dioxyde de carbone et stockage de carbone, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. L'ensemble de ces aménités positives sont reconnues d'intérêt général dans la loi d'avenir.

Les Communes forestières poursuivront des expérimentations avec les acteurs concernés, notamment avec France Nature Environnement, partenaire fidèle et attentif au devenir de l'espace forestier ; également avec la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, pour **préciser et évaluer ces services rendus à la société, leurs impacts sur l'économie nationale, afin qu'ils soient pris en compte dans les soutiens de l'Etat et des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques forestières.**

✓ Changement climatique

Le changement climatique impacte et impactera de plus en plus les forêts, leur renouvellement, leur composition et l'économie du bois. **Ces impacts doivent être anticipés et pris en compte dans les scénarios et dans les politiques sectorielles et territoriales pour adapter les forêts et les entreprises de la filière.** La Fédération nationale des Communes forestières initiera des réflexions territoriales sur ce thème permettant d'approcher de manière transversale, de l'arbre à la transformation du bois, de l'éleveur d'arbres à l'entreprise de transformation du bois, les stratégies à mettre en œuvre. Plus largement, c'est l'ensemble du tissu industriel qu'il faudra interpeller sur des opérations de compensation carbone.

✓ Nouveaux usages du bois

Le matériau bois et la biomasse forestière verront leurs usages et valorisation se diversifier dans les applications de la chimie verte. La Fédération nationale des Communes forestières devra assurer une veille active et être force de proposition sur ces évolutions qui influenceront sur les marchés du bois, la sylviculture et la chaîne d'approvisionnement.

Poursuivre nos actions à l'International

✓ Développer l'action européenne

La gestion durable des espaces forestiers (42% du territoire européen) et le développement d'une économie du bois, compétitive, créatrice d'emplois, innovante et dé-carbonée, sont au cœur des objectifs de la Stratégie 2020 de l'Union Européenne. Ainsi, l'ensemble des politiques européennes (agriculture et développement rural, environnement, énergie, climat, commerce, ...) interfère avec la compétence forestière des Etats membres.

Considérant les effets croissants et parfois contraires de ces politiques européennes, la Fédération développera une action européenne en poursuivant deux objectifs principaux :

- 1. Anticiper, orienter et accompagner la mise en œuvre des politiques européennes** qui impactent les responsabilités et l'action des Communes forestières françaises (en matière de gestion forestière durable, d'aménagement et de développement du territoire, de commande publique ...);
- 2. Développer les échanges et la coopération avec les membres de la Fédération européenne des communes forestières (FECOF)** afin de trouver des réponses à des problématiques communes (évolutions de l'organisation et des pratiques de gestion durable des forêts communales, usages durables et efficaces du bois avec une valeur ajoutée pour les territoires forestiers, valorisation des aménités forestières)

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération nationale des Communes forestières cherchera à renforcer l'audience de la FECOF auprès des institutions européennes (Commission, Parlement, Comité des Régions ...) ainsi que des organisations du secteur. Elle mobilisera des moyens d'animation en appui au pilotage politique.

✓ Poursuivre nos actions à l'international

Les actions conduites à l'international répondent toujours au même objectif : **promouvoir la gouvernance des ressources naturelles par les collectivités territoriales en appui à la décentralisation des Etats, dans une perspective de développement local, de lutte contre la pauvreté en milieu rural et d'atténuation des changements climatiques.**

■ COFOR International

COFOR-International appuie son action sur les associations d'élus de communes forestières qui sont les représentants les plus légitimes des populations concernées par la préservation et l'exploitation des richesses forestières.

Au Cameroun, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) et le Centre Technique de la Forêt Communale qui en est son prolongement travailleront à la finalisation et à la mise en œuvre du projet porté par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de gestion durable des forêts placées sous l'autorité des communes du Cameroun.

La révision de la convention de collaboration en cours de finalisation entre le ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun et l'association des communes forestières permettra de conforter le volet foresterie communale du contrat de désendettement et de développement du Cameroun (C2D) porté par l'Agence Française de Développement (AFD).

COFOR-International continuera à apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la continuation du programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C) qui s'est terminé en 2012 et a à son actif l'aménagement de 800 000 hectares de forêts. A noter que le PAF2C a été reconnu par la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) comme l'un des 3 meilleurs projets réalisés.

Au Bénin, la mission d'appui à la création et à la gestion durable des forêts communales du Bénin porté par la Communauté forestière du Moyen Ouémé (Coformo) sera mené à son terme. Les élus des communes forestières regroupés au sein de la Coformo ont par ailleurs rédigé un avant-projet de création de forêts communales en périphérie des aires protégées.

Une étude de faisabilité d'une filière d'importation au Bénin de bois d'œuvre vendu par les communes forestières du Cameroun est soutenue par l'AFD.

Enfin la formation des producteurs de charbon de bois aux techniques utilisés au Sénégal sera développée sous l'égide de l'agence technique de la Coformo (AFIC).

Au Burkina-Faso, COFOR-International appuiera l'association des communes forestières du Ganzourgou pour la réhabilitation et la création de forêts communales auprès de chaque village.

Des perspectives existent encore au Sénégal et en Côte d'Ivoire. La concrétisation des projets en cours d'examen dépendra des concours financiers qu'il sera possible d'obtenir.

- Le Québec

Parce que nous avons une histoire commune, nos liens avec le Québec sont constants, riches et conviviaux. Ils deviennent aujourd’hui plus que jamais essentiels à la compréhension des phénomènes tant climatiques et environnementaux qu’économiques ou sociétaux dans une réalité mondialisée.

Nous poursuivrons donc notre coopération avec le Québec et l’enrichirons d’une plateforme qui constituera un pôle d’excellence franco-québécois bois et forêt dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, visant à mettre en commun l’expertise en France et au Québec en matière de gestion durable des forêts, de valorisation du bois dans la construction et de l’architecture durable. Cette plateforme collaborative associera tous les acteurs français et québécois, institutionnels ou non, intéressés par cette thématique.

Nous envisagerons également la poursuite de nos rencontres forum dans les années à venir, mais là aussi, leur concrétisation dépendra des concours financiers qu’il sera possible d’obtenir.

Notre Fédération au service de ses adhérents

La Fédération nationale des Communes forestières poursuivra sa politique d’adhésion et incitera les associations départementales à contacter les communes et collectivités non adhérentes à ce jour.

La Fédération dispose déjà de plusieurs outils de communication vers ses adhérents : revue, CoFor info, site internet. Elle dispose aussi de beaucoup de documents, rapports, synthèses d’expériences, références, etc. qu’il faut recenser et mettre à disposition des communes adhérentes dans un « **Centre de Ressource de la forêt communale** ». Ainsi, pendant cette mandature, nous avons la volonté d’engager notre réseau dans plus de partage d’informations grâce à une circulation plus fluide des initiatives et des transferts d’expérience.

Afin d’aider les collectivités et leurs services, nous mettrons en ligne une boîte à outils des procédures, délibérations type, formulaires, calendriers et autres dispositifs relatifs à tous les actes qui incombent aux mairies dans le cadre de la gestion de la forêt communale (ex. commercialisation des bois).

Conclusion

Ainsi, fidèle à ses grandes orientations, notre Fédération poursuivra sa route, portée par la dynamique engagée depuis plusieurs années. Notre programme est dense, riche et passionnant. Nous le mettrons en œuvre avec optimisme et détermination.

Avec vous, nous défendrons notre vision d'une forêt durable et belle, d'une filière vivante et intégrée dans nos territoires.

Avec vous, nous expérimenterons encore et encore pour anticiper les grands changements.

Avec vous et dans l'intérêt général, nous écrivons l'avenir de la forêt publique française.

Dominique JARLIER